



CA Amiens Métropole (Siren : 248000531)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Amiens
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	30/12/1999
Date d'effet	30/12/1999

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain GEST

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hotel de ville
Numéro et libellé dans la voie	12, rue Frédéric Petit
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80000 AMIENS
Téléphone	03 22 71 22 40
Fax	03 22 71 22 49
Courriel	s.pauchet@amiens-metropole.com
Site internet	www.amiens.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	179 103
-----------------------------	---------

Densité moyenne 570,97

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 33

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Allonville (218000180)	759
80	Amiens (218000198)	135 861
80	Bertangles (218000875)	590
80	Blangy-Tronville (218001022)	566
80	Bovelles (218001238)	418
80	Boves (218001246)	3 151
80	Cagny (218001535)	1 246
80	Camon (218001576)	4 453
80	Clairy-Saulchoix (218001907)	391
80	Creuse (218002178)	194
80	Dreuil-lès-Amiens (218002467)	1 515
80	Dury (218002509)	1 287
80	Estrées-sur-Noye (218002780)	289
80	Glisy (218003648)	661
80	Grattepanche (218003713)	293
80	Guignemicourt (218003812)	253
80	Hébécourt (218004067)	537
80	Longueau (218004653)	5 693
80	Pissy (218005916)	287
80	Pont-de-Metz (218005973)	2 420
80	Poulainville (218006039)	1 258
80	Remiencourt (218006286)	185
80	Revelles (218006302)	549
80	Rivery (218006344)	3 476
80	Rumigny (218006492)	561
80	Sains-en-Amiénois (218006559)	1 207
80	Saint-Fuscien (218006617)	1 022
80	Saint-Sauflieu (218006740)	1 015
80	Saleux (218006807)	2 707
80	Salouël (218006815)	4 096
80	Saveuse (218006856)	891
80	Thézy-Glimont (218007045)	529
80	Vers-sur-Selles (218007425)	743

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 40

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif <i>Cette compétence comprend notamment le traitement des eaux usées et le réseau communautaire d'assainissement pluvial</i>
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du CGCT</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air <i>Lutte contre la pollution de l'air</i>
- Autres actions environnementales <i>Mise en valeur des espaces naturels sensibles et notamment des fonds de vallée</i>
Services funéraires
- Crématorium <i>Création et gestion d'un crématorium</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Mission locale Politique de formation d'intérêt communautaire : actions en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle, soutien aux actions de professionnalisation et au développement de l'appareil de formation (apprentissage, alternance) ;</i>
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Rénovation urbaine (ANRU)
Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>-En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique (dans ce volet, est inclus notamment l'accueil et l'information, la promotion touristique, l'animation, l'élaboration et la commercialisation de produits touristiques, la coordination des actions avec les différents partenaires intervenant dans le développement touristique local, l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique touristique à l'échelon de l'agglomération), portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs <i>-Politiques de développement sportif et culturel d'intérêt communautaire et notamment construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : ceux-ci constituent des instruments d'intégration et de développement harmonieux des citoyens par un égal accès de tous aux équipements répartis de manière équitable et efficace. La carte de ces équipements ainsi que les conditions d'intégration et de gestion (pour les équipements existants) seront définies par la communauté d'agglomération dans le respect des textes législatifs et réglementaires du principe de subsidiarité.</i>

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>schéma directeur et schéma de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports</i>
- Organisation des transports urbains
- Transport scolaire
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- <i>Création ou aménagement et entretien de voirie communautaire. Ce réseau constitue un facteur de cohésion et de développement de la solidarité ; ses conditions d'intégration et de gestion (pour les voies existantes) seront définies par le conseil de communauté dans le respect des textes législatifs et réglementaires et du principe de subsidiarité</i>
Développement touristique
- Tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>programme local de l'habitat, politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire</i>
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>-Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. A ce titre, la communauté d'agglomération peut financer et réaliser toutes études et actions menées dans cet objectif. Elle peut également adhérer à toutes structures ayant pour objet de mettre en oeuvre tout ou partie des mesures propres à atteindre cet objectif . Elle peut aussi financer et mettre en oeuvre les actions et prendre les décisions nécessaires au déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les établissements primaires de son territoire</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Autres <i>Adhésion à toute structure ayant pour objet la création et la mise en oeuvre de l'espace de développement dit EUROPAMIENS</i>
Politique de la ville
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	597 532
80	Syndicat mixte du VAL D'AVRE (258004795)	SM fermé	220 756
80	SI Mixte EUROPAMIENS (258004076)	SM ouvert	179 103
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	346 810
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	648 337

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)